



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Convention Ville/Conseil Départemental de la Charente. Occupation
d'emplacements de stationnement payant. Avenant 1**

DE20151214_31	Conseil municipal du 14 décembre 2015
Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD	Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015 Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

**Convention Ville/Conseil Départemental de la Charente.
Occupation d'emplacements de stationnement payant.
Avenant 1**

Stationnement GESTA
id : 1196

Conseil municipal
14 décembre 2015

31

Rapporteure : Véronique DE MAILLARD

Par délibération n°129 du Conseil municipal en date du 10 juin 2008, a été approuvée la convention définissant les conditions d'occupation d'emplacements de stationnement payant par le CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE.

Suite au changement de dénomination du CONSEIL GENERAL (aujourd'hui CONSEIL DEPARTEMENTAL), il y a lieu d'actualiser en conséquence la convention précitée.

A cet effet, il vous est proposé d'approuver l'avenant n°1 ci-joint qui prendrait effet au 1er janvier 2016.

Soumis à la commission Cadre de vie

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official stamp.